

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 57977-1

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DES BREVIERES

COMMUNE DE TIGNES

Convention d'occupation relative à la mise à disposition de terrains pour circuit-glace

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci- dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée cidessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	12/05/2022
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois calendaire
Date limite de réception propositions	12/06/2022
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune: Tignes Lieu-dit « La Combe » Références cadastrales: A225, 228, 229, 1040, 1042, 1044, 1046, 1048, 1289, 1291 et 1293
Activité sollicitée par le demandeur	Circuit-glace
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	 La présente convention pourra être suspendue avec effet immédiat en cas de travaux urgents qu'EDF devrait effectuer sur ses aménagements ou en cas de situation nouvelle susceptible de générer un danger, Présence de 2 pylônes RTE 63 kV et ligne souterraine ENEDIS 20 kV



Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : 3 ans, éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute des Brévières, soit le 31/12/2029
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier Indemnisation des éventuelles pertes de production Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : - Maturité du projet - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Etang – 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX A l'attention de Monsieur Xavier HERVE Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR Objet à mentionner : Candidature COT BREVIERES 57977-1
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'étang PH3 – R2 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX